



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LP120002699

Dénomination nationale : Assurance, banque, finance

Spécialité : Assurance, gestion de sinistres

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle a été ouverte en 2007 et forme des gestionnaires de sinistres. Elle apporte des connaissances et des compétences dans trois domaines : technique (vérifier et appliquer les garanties d'un contrat, prendre des mesures conservatoires, établir des transactions amiables), juridique (établir l'analyse juridique et technique de dossiers, appliquer les conventions entre assureurs), et relationnel (rigueur dans la gestion des dossiers, sens de l'initiative, de l'autonomie et des responsabilités, accueil et prise en charge des assurés, maîtrise de la relation téléphonique).

Les métiers visés sont ceux de gestionnaire de sinistres (corporel, construction, protection juridique, responsabilité civile, habitation, automobile, matériel). La formation, localisée à Laon, est portée par l'Institut universitaire de technologie de l'Aisne, associé à la Faculté de droit et de sciences politiques d'Amiens et à la Direction de l'éducation permanente (DEP). Elle accueille un public en formation initiale.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	17
Taux de réussite	98 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	96 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	55 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 3 enquêtes nationales 3 enquêtes à 6, 18 et 30 mois de l'établissement	NC de 90 % à 92 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle se positionne sur le créneau original de la gestion des sinistres dans le secteur de l'assurance. Elle répond ainsi aux besoins exprimés par les sociétés d'assurance, et se différencie des autres formations du secteur, plutôt spécialisées dans les métiers commerciaux. Si les enquêtes nationales ne sont pas fournies et si les enquêtes de suivi propre apportent, pour les différentes promotions, des données à des échéances plus ou moins éloignées de la sortie d'études ; ce qui ne facilite pas l'analyse. Les résultats sont néanmoins très bons en termes d'insertion professionnelle. Les taux d'insertion sont élevés, l'embauche très rapide dans les métiers visés et les poursuites d'études très peu nombreuses. Les professionnels sont, par ailleurs, correctement impliqués dans la formation, très présents en termes de volumes d'enseignement et positionnés dans le cœur de métier. Il n'a cependant pas été mis en place de conseil de perfectionnement.

Les enseignants-chercheurs sont insuffisamment présents dans les enseignements, tant par leur nombre que par le volume de leurs cours. Le taux de réussite aux examens est excellent, une unité d'homogénéisation des niveaux de publics variés est mise en place en début de formation. Il est regrettable que les étudiants issus de L2 soient totalement absents du public.

- Points forts :
 - Un positionnement adéquat répondant aux besoins du secteur de l'assurance.
 - Une très bonne insertion professionnelle.
 - L'excellente réussite aux examens.
 - Un partenariat solide avec les milieux professionnels.

- Points faibles :
 - L'absence d'étudiants issus de L2.
 - La faible présence des enseignants-chercheurs.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de chercher à diversifier l'origine des étudiants, et notamment à intégrer dans la formation un public issu de cursus de licence générale. La mise en place d'actions de communication et, sous l'impulsion de l'établissement, de modules de préparation à la licence professionnelle dans les licences générales situées en amont, pourrait y contribuer.

On pourrait également chercher à clarifier le contenu des unités d'enseignements en veillant à ce que le niveau théorique des cours soit suffisant pour permettre aux diplômés d'évoluer dans leur future activité professionnelle. Les coefficients des unités d'enseignement devraient encore être précisés, se situer dans une fourchette de un à trois comme le mentionne la réglementation, et se différencier ainsi de la répartition des crédits européens.

Il conviendrait encore d'augmenter le nombre et le volume des enseignements des enseignants-chercheurs. Un conseil de perfectionnement devrait également être instauré, en s'appuyant sur les partenariats solides tissés avec les professionnels du secteur. Il pourrait également être envisagé, dans les années à venir, une ouverture de la formation en alternance.